Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

Arrêté n° UFR Sciences - Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels 2020-2021 – N°12

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine **« Sciences et Technologies »** mention « **Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels** », parcours-type « **Agile : de l'analyse au déploiement multi-supports** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2020-2021 :

Président(e) : Jacques Vincensini

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Suppléant(e) président : Richard Ostrowski

Liste des membres : François-Xavier Dupé, Richard Ostrowski

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres : Jacques Vincensini

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/11/2020

La Doyenne

Faculté des Sciences

Université d'Aix Marseille AMU

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences